

L'HABITATION

ON SUGGÈRE LA RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines:

Étant donné le grand ralentissement que nous connaissons depuis ces derniers mois dans la construction de maisons unifamiliales au Canada, à cause du taux d'intérêt trop élevé sur la balance du prix de vente de ces maisons, ce qui fait que le salarié moyen peut difficilement acquérir une de ces maisons, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si la Société centrale d'hypothèques et de logement qu'il dirige se propose d'apporter certains adoucissements dans le taux d'intérêt ou autres, en vue de faciliter aux nouveaux propriétaires de maisons ou aux éventuels propriétaires de maisons d'acquérir une de ces maisons?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je pense que nous venons de terminer une année record dans le domaine de la construction domiciliaire. Alors je peux difficilement réconcilier les propos de l'honorable député avec cette performance exceptionnelle.

Par ailleurs, je suis disposé à reconnaître avec lui qu'il est dans l'intérêt des gens à petits revenus de pouvoir obtenir une maison à un taux d'intérêt le plus bas possible. C'est pourquoi le gouvernement a mis de l'avant ce programme que l'on appelle PAAP, c'est-à-dire Programme d'aide à l'accession à la propriété, qui a justement pour but de faire rabattre le taux que l'on paie sur l'intérêt jusqu'à 8 p. 100.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le projet de réduire le taux d'intérêt va s'appliquer surtout à la maison unifamiliale, ou en général à toute habitation?

M. Ouellet: Monsieur le président, je viens de dire à l'honorable député qu'il s'agit d'un programme du gouvernement. Je me ferai un plaisir de lui envoyer de la documentation à ce sujet. Je pense qu'il serait opportun qu'il connaisse mieux ce programme qui est déjà offert et qui a contribué à la construction de quelque 38,000 unités au cours de l'année 1976 au Canada.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EFFET DE LA RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'EMPLOI OUVRANT DROIT AUX PRESTATIONS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné qu'un comité de notre caucus, lors d'une récente visite à Terre-Neuve, a appris du bureau de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage de Saint-Jean que plus de 48 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage à Terre-Neuve ont des périodes d'emploi qui varient de 8 à 19 semaines et que bon nombre n'auront plus droit à

Questions orales

l'assurance-chômage du fait des modifications contenues dans le bill C-27 qui portent de 12 à 18 semaines la période d'emploi ouvrant droit aux prestations, le ministre compte-t-il revoir ces modifications au programme d'assurance-chômage, qui imposeront non seulement des privations indicibles à de nombreux chômeurs mais bouleverseront aussi l'économie des provinces Maritimes et d'autres régions du pays?

L'hon. Jack Cullen (Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, ce bill est lié au programme direct de création d'emplois. Dans les régions où le chômage est élevé, on veillera tout particulièrement à assurer son financement. Je dois également dire que le député se montre quelque peu simpliste quand il insinue que ces personnes se retrouveront automatiquement au chômage. Elles ont besoin d'aide mais je ne pense pas qu'il soit particulièrement approprié de leur verser à l'infini des allocations conformément au programme de la Commission d'assurance-chômage. Je voudrais également dire que les crédits de la Commission seront utilisés pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle, ce qui, à mon sens, constitue une mesure bien meilleure que le versement d'allocations à partir de ces mêmes crédits.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crains que l'on engage un débat sur une mesure dont la Chambre sera saisie d'ici peu. Toutefois, je permettrai que l'on pose une question supplémentaire.

M. Rodriguez: D'une part, les programmes comme celui auquel le ministre vient de faire allusion dépendent du taux de chômage calculé par Statistique Canada au moyen des chiffres que lui fournissent la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et, d'autre part, il est admis que le taux de chômage réel est bien supérieur au taux officiel; aussi, les crédits utilisés pour l'application de ces programmes sont très insuffisants. Le ministre envisage-t-il donc au moins de réétudier la méthode de calcul du taux de chômage de façon que les crédits affectés aux programmes de formation professionnelle tiennent compte du taux de chômage réel dans la région atlantique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député ne fait que répéter la question qu'a posée le chef de son parti au début de la période des questions orales.

* * *

LE CABINET

LES FONCTIONS DU DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE AU SEIN DU CABINET

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme le député de Saint-Boniface a maintenant été refoulé au bout de la rangée et qu'il va disposer de beaucoup de loisirs, le premier ministre peut-il nous dire si on lui a confié de nouvelles responsabilités au sein du cabinet pour que nous puissions lui adresser des questions?

Des voix: Oh, oh!